

Image not found or type unknown



Impayé d'un des co-titulaire

Par **Lyly2714**, le **29/05/2023** à **18:53**

Bonjour, rnJe me suis séparé de mon ex conjoint, il n'a pas voulu faire son préavis dans notre maison et il est parti de la maison. Par peur de mes meubles j'ai changé les serrures et quand il est venu déménager à une tout autre date qu'il m'avait informé il a constaté que les serrures étaient changées. rnIl a informé mon propriétaire qu'il ne payerait pas ses 3 mois de préavis sous prétexte que j'ai changé les serrures alors que c'est monsieur qui est parti ailleurs. Mon propriétaire m'informe que je dois payer la totalité du loyer au risque de poursuites au vue de notre clause de solidarité. rnJe peux payer ma part de loyer mais pas la totalité avant 3 mois (qui était de base son préavis) rnrnQuels solutions j'ai ? rnrnMerci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **30/05/2023** à **06:43**

Bonjour,rnrnEffectivement, le bailleur est en droit de demander la totalité du loyer à l'un des co-titulaires du bail. A vous ensuite de vous arranger entre vous.